

Comité international de la Croix-Rouge

NOUVELLES DU SIÈGE

CICR: NOUVELLE STRUCTURE EXÉCUTIVE

Afin de mieux répondre aux exigences d'une action humanitaire mondiale toujours plus complexe et de faire face avec une efficacité accrue à l'expansion considérable de ses activités, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a décidé, par la voix de son Assemblée réunie le 2 mai 1991, de constituer un organe exécutif unique.

Fruit d'une fusion d'une partie de l'ancienne direction avec le Conseil exécutif, le nouveau Conseil prend désormais une responsabilité directe sur les trois fonctions recouvrant les activités de l'institution, soit la Direction générale, la Direction des Opérations et la Direction de la Doctrine, du Droit et des Relations avec le Mouvement.

Les membres du Conseil exécutif, élus comme précédemment par l'Assemblée pour des mandats d'une durée de quatre ans renouvelables, sont au nombre de sept. Ont donc été élus par l'Assemblée, dans sa séance du 2 mai 1991:

Guy Deluz, directeur général, qui exerce une fonction de coordination sur l'ensemble de l'Administration; Jean de Courten, directeur des Opérations; Yves Sandoz, directeur de la Doctrine, du Droit et des Relations avec le Mouvement.

Par ailleurs, André Ghelfi et Pierre Keller ayant demandé à être relevés de leurs fonctions de membres du Conseil exécutif tout en restant membres de l'Assemblée du CICR, le Conseil exécutif se trouve actuellement composé comme suit:

M. Cornelio Sommaruga, président du CICR

M. Claudio Caratsch, vice-président permanent du CICR

M. Rudolph Jäckli, membre du CICR

M^{me} Anne Petitpierre, membre du CICR

ainsi que **MM. Guy Deluz, Jean de Courten et Yves Sandoz**.

Ce changement de structure est entré en vigueur le 10 mai 1991. Il intervient suite à un précédent réaménagement de la direction et à l'entrée en fonction d'un directeur général en janvier 1990 et répond

aux propositions concrètes d'un groupe de travail formé de membres du CICR qui a procédé à de nombreuses consultations au sein de l'institution.

L'Assemblée, dont la principale attribution est d'exercer la haute surveillance sur la marche de l'institution et d'élaborer les principes et la doctrine guidant son action, ne subit pas de modification essentielle; composée de 15 à 25 membres, tous citoyens ou citoyennes suisses et dans leur majeure partie bénévoles, elle a toutefois décidé d'augmenter la fréquence de ses réunions de 8 à 10 séances par année au minimum. De plus, elle a créé en son sein une nouvelle commission, celle du contrôle de gestion, à laquelle participeront 5 membres choisis en dehors du Conseil exécutif. Cette commission, présidée par Pierre Languetin, assistera l'Assemblée dans l'exercice de sa fonction de haute surveillance des organes d'exécution ainsi que de l'administration.

Enfin, le CICR, dans un souci permanent d'ouverture, entend intensifier ses consultations avec des experts internationaux, ainsi que ses relations de travail avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et leur fédération, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

MISSIONS PRÉSIDENTIELLES

Luxembourg (12 mars)

Le président du CICR, accompagné de M. Michel Convers, chef du département du Soutien opérationnel, s'est rendu au Luxembourg le 12 mars 1991.

Il a été tout d'abord reçu par S.A.R. la Grande-Duchesse du Luxembourg, présidente de la Société nationale, en présence de M. Henri Ahlborn, vice-président de la Croix-Rouge luxembourgeoise. La discussion a porté principalement sur une contribution financière du Grand-Duché à l'action du CICR en Jordanie et sur la diffusion du droit international humanitaire.